



Vol. V.—No. 16.

MONTREAL, JEUDI 16 AVRIL 1874.

{ ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.0.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

LA FÊTE NATIONALE

La société St. Jean-Baptiste de Montréal continue activement les préparatifs de la fête du 24 juin prochain, et il est déjà permis de croire que ses efforts seront couronnés d'un succès complet. Tout va bien, dit-on. Il n'y a qu'un point noir à l'horizon, du côté des Etats-Unis.

L'*Avenir National*, de Troy, a publié dans son numéro du 2 avril un article que nous avons lu avec surprise et avec regret : surprise, car nous ignorions qu'il y eut divergence d'opinions parmi nos compatriotes des Etats-Unis sur l'opportunité de venir célébrer la St. Jean-Baptiste à Montréal ; regret, car ce désaccord pourra nuire à la fête.

La difficulté vient de ce que la Société Nationale de Troy a elle-même l'intention de réunir dans cette ville toutes les sociétés sœurs des Etats Unis et qu'elle fait ses préparatifs depuis plusieurs semaines. Voici les renseignements que fournit notre confrère de l'*Avenir National* :

Troy, qui compte deux sociétés canadiennes, se verra, cette année, le rendez-vous d'une majeure partie des sociétés de l'Etat de New-York et de bon nombre de délégués des sociétés de l'Est et de l'Ouest. Plusieurs ont déjà répondu à l'appel fait par la Société St. Jean-Baptiste Nationale et Bienfaisante de cette ville, et promettent de concourir aux démonstrations qui auront lieu ce jour-là. Citons entr'autres les Sociétés St. Jean-Baptiste d'Albany, St. Jean-Baptiste et St. Joseph de Cohoes, St. Jean-Baptiste de Troy, République Canadienne de Glen's Falls, et probablement les Sociétés St. Jean Baptiste de New-York et de Rochester, et une délégation de la Société St. Jean-Baptiste de Lowell, Mass., sans compter plusieurs autres qui n'ont pas encore donné de réponse définitive....

Le comité de régie de la Société St. Jean-Baptiste Nationale et Bienfaisante, occupé activement, depuis quelques mois à l'organisation de la fête, a presque complété les arrangements nécessaires et nous sommes heureux de dire que le programme promet beaucoup.

Notre confrère reproduit ensuite l'invitation du comité de Montréal, et ajoute :

Un correspondant de Montréal nous informe que les Canadiens de cette ville sont sous l'impression que 10,000 compatriotes des Etats-Unis iront fêter à Montréal. Le *National* de lundi publie une annonce du comité d'organisation à Montréal offrant les services de 500 musiciens des Etats-Unis à quiconque veut se charger des frais d'un concert monstre pour terminer la fête du 24. En vertu de quelle autorité a-t-on fait de pareilles avances ? Sur quoi base-t-on de pareilles promesses ? Voudrait-on prétendre qu'il suffit d'un seul coup de baguette du comité de Worcester pour transporter quelques mille individus de l'autre côté des lignes et les faire revenir ?

Nous aimerions à voir non pas 10,000, mais 25,000 canadiens des Etats-Unis à Montréal ou n'importe quelle autre ville canadienne, un jour de la St. Jean-Baptiste, mais franchement la chose est impossible pour cette année, en raison du court délai et de la situation de gêne dans laquelle se trouve un grand nombre de nos compatriotes....

Les correspondances de 30 ou 40 sociétés canadiennes en réponse à l'invitation de la Société St. Jean-Baptiste Nationale et Bienfaisante de Troy, sont là pour démontrer que les quelques mille canadiens attendus à Montréal, le 24 juin prochain, auront considérablement diminué en nombre et que les 500 musiciens promis par le comité d'organisation n'auront existé que dans l'imagination de deux ou trois individus toujours disposés à imiter le chasseur de la fable : vendre la peau de l'ours avant de l'avoir trouvée.

Nous nous garderons bien de prendre part au différend qui existe entre nos compatriotes des Etats Unis ; nous le constatons seulement et nous exprimons l'espoir qu'il cessera bientôt. La société de Troy elle-même s'imposera peut-être un nouveau sacrifice pour entrer dans le mouvement général, et le comité de Montréal saura sans doute de son côté faire quelque chose pour l'y engager.

Dans une affaire nationale comme celle-là, chacun doit s'oublier soi-même et ne penser qu'à la patrie.

OSCAR DUNN.

SEMAINE PARLEMENTAIRE

Samedi, 11 Avril

L'affaire Riel a occupé la chambre des Communes toute la semaine. Le procureur-général Clarke a été longuement interrogé, et ce qui ressort le plus clairement de ses réponses, c'est qu'il s'est mis lui-même à la tête de ceux qui depuis deux ans poursuivent M. Riel de leurs haines féroces. Il a essayé de nier ses relations passées avec le chef des Métis, mais elles sont connues de tout le monde dans la province de Manitoba.

Vendredi, M. Bowell a interpellé le ministère pour savoir s'il entendait prendre action dans cette affaire, et le Premier ministre ayant répondu négativement, il a fait la motion suivante, qui sera discutée lundi et dont le sort sera décidée lorsque nos lecteurs recevront ce journal :

« Que Louis Riel, membre de cette chambre pour le district électoral de Provencher, dans la province de Manitoba, ayant été accusé de meurtre et un indictement ayant été émané contre lui, et lui, le dit Louis Riel, ayant fui la justice et ayant manqué d'obéir aux ordres de cette chambre le sommant de prendre son siège dans cette chambre, jeudi, le 9 avril, il soit expulsé de cette chambre. »

La question de l'amnistie a été aussi amenée sur le tapis. Nous citons le compte-rendu des journaux :

M. Palmer.—Est-ce l'intention du gouvernement de demander que l'amnistie soit accordée pour toutes les offenses ou aucune offense ou pour une certaine nature d'offenses commises par les personnes engagées dans l'insurrection du Territoire du Nord-ouest en 1869 ?

M. MacKenzie.—Ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander l'amnistie pour aucune personne qui a commis de telles offenses.—(Séance des Communes, Ottawa le 7 avril 1874.—Rapport du *Herald*.)

Cette réponse ayant déplu aux représentants de notre province, M. Cauchon est revenu à la charge le lendemain :

M. Cauchon, demande s'il lui serait permis d'attirer l'attention de la Chambre sur un sujet de la plus haute importance. Il lui semble qu'il y a eu un malentendu à propos de la réponse donnée hier par le gouvernement à la question de l'honorable député de St. Jean, N. B. On a demandé au gouvernement si c'était son intention de demander une amnistie pour les offenses ou quelques offenses en particulier commises par les personnes mêlées à l'insurrection du Nord-Ouest en 1869.

Il a vu ce matin par le rapport d'un journal d'Ottawa, que le chef du cabinet semblait dire que le gouvernement n'avait pas l'intention de demander d'amnistie, il pense que cette réponse n'est pas complète et il tiendrait à savoir précisément de l'honorable premier ministre ce qu'il a dit, afin qu'il n'y ait aucun malentendu.

M. McKenzie dit qu'il n'avait aucune objection à répondre de nouveau à la question. Il a déclaré hier que le gouvernement n'avait pas l'intention de demander quant à présent d'amnistie pour les offenses commises pendant l'insurrection du Nord Ouest.—(Séance du 8,—rapport du *National*.)

Les journaux ministériels disent maintenant que le Premier ministre a répondu comme il devait répondre, car la Chambre ayant nommé un comité pour s'enquérir si l'amnistie a été promise, le ministère ne peut la demander à présent.

Cette interprétation nous paraît exacte ; mais elle ne prouve qu'une chose, c'est que la majorité bas-canadienne

s'est mise dans une fausse position en acceptant ce comité. En effet, dire qu'un comité va faire une enquête et que l'amnistie sera accordée ensuite si elle a été promise, c'est logiquement admettre la légitimité du refus d'amnistie dans le cas où ce comité ne prouverait pas qu'elle a été promise.

Il faut remarquer aussi que le ministère ne s'est engagé à rien. Il dit : Nous ne demanderons pas l'amnistie à présent, et cela permet à ses amis d'ajouter : Il la demandera plus tard si on prouve qu'elle a été promise. Mais cela permet également à l'opposition de dire à son tour : Il ne la demandera pas du tout s'il n'est point prouvé qu'elle a été promise.

Il serait bien plus logique de dire : L'amnistie est nécessaire ou non, votons là-dessus.

La Chambre a été encore saisie d'une question très-grave. Le juge Mondelet, après avoir prétendu que les cours actuelles d'Élections n'étaient pas régulièrement constituées et après avoir vu cette prétention repoussée par tous ses collègues, a signé un bref de prohibition défendant à ceux-ci d'aller plus loin. S'il est vrai que l'organisation de ce tribunal est un des privilèges des Communes, le juge Mondelet a enfreint ces privilèges, et s'est exposé à la censure du Parlement, car les Communes ont décidé le 30 mai 1837 :

Que par la loi et les privilèges du Parlement, cette Chambre a seule la juridiction exclusive pour décider de l'existence et de l'étendue de ses privilèges, et que l'institution d'actions en poursuites ou autres procédés pour faire discuter ou juger ces procédés devant les cours autres que celle du Parlement, est une grave violation de ce privilège et rend ceux qui y sont concernés passibles de punition.

Soit qu'il ait compris ainsi la question, soit par simple déférence pour la Chambre, le juge Johnson a adressé la lettre suivante à l'Orateur :

Montréal, 8 avril 1874.

A l'hon. Orateur de la Chambre des Communes,

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus une copie du bref donné comme bref de prohibition avec la requête y adjointe, qui ont été servis à nous les juges Torrance, Beaudry et moi-même, constitués par l'acte des élections contestées de 1869, en tribunal des élections contestées, afin que l'hon. Chambre en prenne connaissance.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre, etc.

JOHNSON.

Malgré tous ces incidents, la Chambre va assez vite en besogne. La principale des mesures déjà présentées est le projet de loi électorale de l'hon. M. Dorion. Disons brièvement que ce projet établit le scrutin secret, abolit le cens d'éligibilité, supprime la formalité de la nomination publique des candidats et lui substitue une proposition écrite transmise à l'officier-rapporteur, et enfin pourvoit à ce que toutes les élections soient faites en un seul et même jour. Ce projet a paru rencontrer l'approbation générale parmi les députés.

O. D.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Des retards inévitables nous ont empêchés d'expédier à nos abonnés l'Index du dernier volume de *L'Opinion Publique*. Nous espérons le faire cette semaine.